

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 3 juillet 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Martine BERGER-SABATIER

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 56 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES
Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel
LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY – Alain GRIOL (suppléant) - Michel VINCENT
(suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT -
Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU -
Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre
COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia
MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger
VIARSAC – Dominique MALLIE (suppléante) - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-
Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle
RUYSSCHAERT - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane
GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien
ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme
BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent
CHAREYRE - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX
- Didier LAFFITTE - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH -
Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Christine ROUSSIN - Jean-Claude
GRAS - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 12

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Pascale
ROCHAS - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Patricia GIELLY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à
Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Marie-Christine LAURENT a
donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN -
Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Odile PILOZ - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON
- Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN
- Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transport

142-2024 Convention de partenariat pour un co-portage dans le cadre du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zone rurale »

Vu la délibération n° 035-2023 en date du 28 mars 2023 du Conseil communautaire approuvant le schéma des mobilités durables de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 078-2024 en date du 30 avril 2024 du Conseil communautaire relative à la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant que la CCBDP a engagé une réflexion pour définir une centrale des mobilités dans le cadre du projet Avenir Montagne Mobilité de l'ANCT (2022-2025) en lien avec la démarche d'attractivité engagée par le Pôle Economie de la collectivité en 2023 ;

Considérant que les actions engagées pour la réalisation de cette centrale des mobilités (interface entre une plateforme numérique et des lieux physiques accueillant du publics pour de l'information aux services de mobilité) s'inscriront plus globalement dans le cadre du projet de développement d'un guichet numérique de la mobilité à l'échelle de la Drôme porté par l'Association DROMOLIB, également éligible au Fonds vert (*axe Développement des mobilités durables en zone rurale*) dans la mesure où les projets associatifs peuvent bénéficier de ce fonds dès qu'ils sont conjointement portés et financés par une AOM (ou ayant la délégation de compétence) qui déposera la demande.

Considérant que la CCBDP se positionne en co-portage de cette opération aux côtés de l'association DROMOLIB, à hauteur de 0.2 ETP par an pendant 3 ans soit 37 778,00 €. Les dépenses totales engagées sur ce projet seront précisées dans une convention de partenariat avec DROMOLIB.

Le plan de financement proposé au dossier de dépôt du Fonds vert est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Taux	Montant
DROMOLIB : Coordination et ingénierie du projet	89 500,00 €	DROMOLIB : Fonds vert	44.76 %	81 600,00 €
CCBDP : 0.2 ETP /an pendant 3 ans de suivi et coordination	37 778,00 €	CCBDP : Fonds vert	16.58 %	30 223,00 €
CCBDP : Implémentation du concept de Centrale des Mobilités en 2024	5 000,00 €	DROMOLIB : FEDER	16,46 %	30 000,00 €
DROMOLIB : Sous-traitance graphisme	10 000,00 €	CCBDP : autofinancement	6.9 %	12 555,00 €
DROMOLIB : Développement informatique de l'outil numérique	40 000,00 €	DROMOLIB : autofinancement	15,30 %	27 900,00 €
TOTAL	182 278,00 €	TOTAL	100 %	182 278,00 €

Le plan de financement concernant exclusivement la CCBDP entre 2024 et 2026 est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Taux	Montant
CCBDP : 0.2 ETP / an pendant 3 ans de suivi et coordination	37 778,00 €	CCBDP : Fonds vert	80 %	30 223,00 €
CCBDP : implémentation du concept de Centrale des Mobilités	5 000,00 €	CCBDP : autofinancement	20 %	12 555,00 €
TOTAL	42 778,00 €	TOTAL	100 %	42 778,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 66

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de partenariat avec DROMOLIB qui prendra effet à la date de dépôt du dossier Fonds vert et prendra fin au dernier versement de subvention auprès des deux co-porteurs (jointe en annexe) ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec DROMOLIB et à déposer un dossier auprès du Fonds vert en co-portage ;

D'INSCRIRE au budget 2024 les recettes attendues pour les 0,2 ETP si acceptées par le Fonds vert puis aux budgets suivants 2025 et 2026 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Martine BERGER-SABATIER



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/07/2024

Mise en ligne le : 24/07/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240709-142_2024-DE
en date du 23/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 142_2024